

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 034-213400534-20250425-2025\_04\_25\_17-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le vingt-cinq avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFF Sylvie, MAIRE

**Objet :** Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9  
**Délibération**  
**Obligation Réelle** Date de convocation du Conseil Municipal : 14/04/2025 N°17  
**Environnementale**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes TOLUAFF Sylvie, Maire, ARNAUD Emilie  
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mmes RADURIAU Linda, 3e adjointe a donné pouvoir à Mr POUJOL Cédric  
Mr FIGAROL Gérard a donné pouvoir à Mr ALZIEU Marc

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. MITTENAERE Johnny  
Mr BOUCHET Joël

**Secrétaire de séance :**

Mr ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique le projet d'obligation Réelle Environnementale (ORE)

Afin de préserver le bois Mougno, sur les parcelles :

A9, A10, A11 ,A12, A13, A14 ,A15, A16, A17, A201, A203, A204, la commune s'engage à mettre en œuvre l'ORE d'ici 2 années.

Ainsi fait les jours, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Maire

TOLUAFF Sylvie



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)